Communiqué de Presse du 18.02.2022

→ Élections : êtes-vous bien inscrit sur les listes électorales ?

Pour participer aux élections présidentielles des 10 et 24 avril prochains et aux législatives des 12 et 19 juin prochains, il faut être inscrit sur les listes électorales.

Si vous n'avez pas encore effectué cette démarche, il vous reste quelques jours. La date limite d'inscription pour l'élection présidentielle est fixée 2 mars par téléservice et au 4 mars avec le formulaire papier : toute demande d'inscription doit être reçue en mairie au plus tard à cette date.

Pour vous inscrire, vous pouvez :
- par téléprocédure via le site www.service-public.fr jusqu'au 2 mars 2022.
- par courrier postal : votre demande doit être reçue en mairie au plus tard le 4 mars 2022.
- vous rendre en Mairie, au Service population, qui est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 12h30 et de 13h30 à 17 h (fermé les jours fériés). *Attention, pour des raisons de nécessité interne et afin de bien accueillir les administrés, le Service État Civil- Élections sera fermé au public les après-midis des 17 et 22 février ainsi que le 29 mars 2022.*

Pour une inscription ou un changement d'adresse dans la commune, vous devrez fournir :
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans
- justificatif de domicile à vos nom et prénom daté de moins de 3 mois (facture de téléphone mobile non recevable).

Suis-je bien inscrit(e) ou toujours inscrit(e) sur la liste électorale ?
Pour vérifier si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales et savoir dans quel bureau vous voter, rendez-vous sur le site www.service-public.fr en précisant notamment ses nom et tous ses prénoms.

Pour rappel : Changement pour deux bureaux de vote à Lunel

Lors des précédentes élections, des changements ont été opérés sur deux bureaux de vote :

- Bureau n° 8 (Salle des 4 vents) : le bureau a été transféré au réfectoire de l'école Arc en ciel
- Bureau n° 11 (Le Bocal) : le bureau a été déplacé à la salle de l'Enfance de l'Art (accès rue Gambetta)

Une nouvelle carte d'électeur avec un QRCode
En vue de ces prochaines élections, la nouvelle carte électorale sera envoyée dans le courant du mois de mars à chaque électeur inscrit sur les listes électorales. Elle est dotée d'un QR code qui permet, en le scannant, d'accéder directement à l'ensemble des démarches utiles sur le site dédié aux élections du ministère de l'Intérieur. Vous pouvez également consulter des informations générales sur les élections : rôle, finalité du vote et modes de scrutin.
Ce code est le même pour toutes les cartes électorales et il ne collecte aucune donnée personnelle. Vous pouvez ainsi facilement :
- vérifier votre situation électorale
- trouver votre bureau de vote
- vous inscrire en ligne
- effectuer une demande de procuration en cas d'absence le jour du scrutin
- vérifier à qui vous avez donné procuration ou qui vous a donné procuration.

L'ESSENTIEL :

Élections : êtes-vous bien inscrit sur les listes électorales ?
Pour participer aux élections présidentielles et législatives 2022, il faut être inscrit sur les listes électorales.
La date limite d'inscription pour l'élection présidentielle est fixée 2 mars (téléservice) et 4 mars (par courrier)